

Modalités et règlements du tirage au sort

Fiche d'inscription disponible chez certains dépositaires de la corporation, sur notre site Internet et dans certaines boutiques de pêche à la mouche au Québec. Photocopies acceptées.

Inscription et paiement en ligne également disponibles sur notre site Internet.

Chaque inscription est valide pour deux perches (participant et partenaire).

Maximum de 10 inscriptions par participant, à raison de 5 \$ par inscription (taxes incluses).

Réception des inscriptions et des frais afférents au plus tard le lundi 19 mars, à l'adresse indiquée ci-dessous.

Tirage le vendredi 23 mars. Les participants ne peuvent gagner plus d'une fois.

Résultats du tirage affichés sur notre site Internet dans les jours suivants.

Peu après, confirmation postale aux participants indiquant leur rang et la date d'un appel téléphonique pour réserver leur(s) journée(s) de pêche (jusqu'à trois par gagnant).

Aucune information sur le nombre de participants ou d'inscriptions au tirage ne sera divulguée durant la période d'inscription.

Corporation de LACTIVITÉ PÊCHE Lac-Saint-Jean

68, rue Savard
Dolbeau-Mistassini (Québec)
G8L 4L3

Téléphone : 418 276-2527
Sans frais : 1 888 866-2527
Télécopieur : 418 276-8727
info@claplacsaintjean.com
www.claplacsaintjean.com

La Métabetchouane

100 \$ par perche

Une rivière tout en rapides, un décor à couper le souffle et des poissons plus gros qu'ailleurs, tout près de Desbiens.

- Fournit près de 10 % de la pêche au lac Saint-Jean.
- Pêche à gué dans trois fosses très réputées : le *Trou de la Fée*, le *Cran Serré* et le *Remous des Ouellet*.
- 260 perches du 11 août au 30 septembre, à raison de 2 à 6 perches/jour.
- **Le *Trou de la Fée* et le *Cran Serré* sont déconseillés aux pêcheurs souffrant de problèmes cardio-respiratoires.**

	2000	2010	2011
Pêcheurs	65	77	129
Captures	100	37	116
Capture/pêcheur	1,5	0,48	0,90
Taux de succès (%) ¹	77	39	51
Récolte	41	20	89
Poids moyen (lb)	4,0	4,6	4,2

¹ Pourcentage des pêcheurs ayant capturé au moins une ouananiche.

La Mistassini

75 \$ par perche

Des fosses productives au pied de chutes torrentielles dans une puissante rivière, au cœur de Dolbeau-Mistassini.

- Fournit plus de 25 % de la pêche au lac Saint-Jean.
- Pêche à gué dans sept fosses dont trois réputées : la *Première Chute*, la *Deuxième Chute* et la *Cinquième Chute*.
- 186 perches du 15 juin au 31 juillet, à raison de 4 perches/jour.

	2008	2009	2010	2011
Pêcheurs	111	124	147	86
Captures	62	27	25	56
Capture/pêcheur	0,55	0,22	0,17	0,65
Taux de succès (%) ¹	38	18	14	44
Récolte	61	27	22	48
Poids moyen (lb)	3,1	3,3	2,6	3,2

¹ Pourcentage des pêcheurs ayant capturé au moins une ouananiche.

La rivière aux Saumons

25 \$ par perche

Une belle petite rivière se déversant dans l'Ashuapmushuan, un décor pittoresque et un vieux moulin à eau patrimonial, le *Moulin des Pionniers* de la Doré.

- Fournit environ 15 % de la pêche au lac Saint-Jean.
- Pêche en chaloupe à rames (fournie sur place) ou à gué dans deux fosses réputées : le *Moulin des Pionniers* et le *Chalet du Curé*.
- 240 perches du 1^{er} août au 30 septembre, à raison de 4 perches/jour.

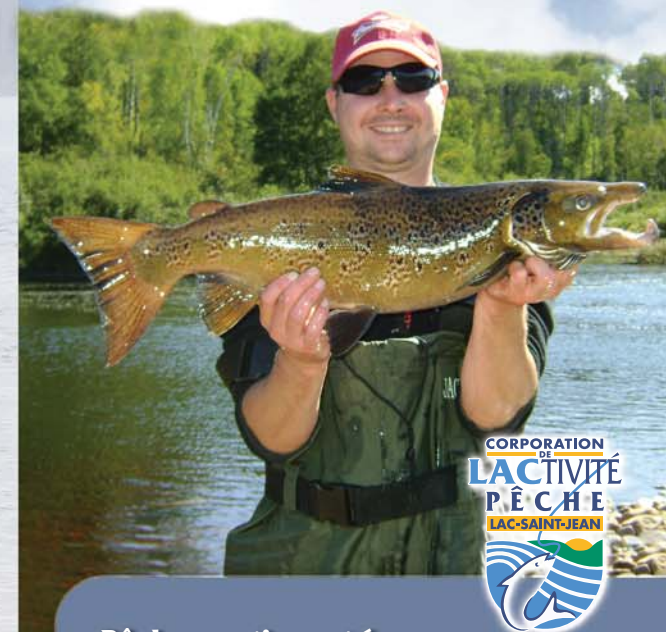
	2008	2009	2010	2011
Pêcheurs	77	154	94	82
Captures	51	24	7	40
Capture/pêcheur	0,66	0,16	0,07	0,49
Taux de succès (%) ¹	32	14	7	37
Récolte	37	21	5	38
Poids moyen (lb)	4,2	4,4	3,5	3,8

¹ Pourcentage des pêcheurs ayant capturé au moins une ouananiche.



Pêche à la mouche au lac Saint-Jean

Royaume de la ouananiche 2012



- Pêche contingentée avec tirage au sort pré-saison
- 25 \$ à 150 \$ par perche (taxes incluses)

1 052 perches tirées au sort Jusqu'à trois jours de pêche par gagnant

- 1 052 perches attribuées par tirage au sort pré-saison et par « paires de deux » (gagnant et partenaire).
- Jusqu'à trois jours de pêche par gagnant, consécutifs ou non.
- Minimum de 175 gagnants de trois jours et maximum de 524 gagnants de une journée.
- Dates et rivières au choix du gagnant, mais **une seule journée par gagnant dans la haute Ashuapmushuan ou la Métabetchouane.**
- **43 forfaits dans la haute Ashuapmushuan et 130 dans la Métabetchouane.**

Modalités et règlements de pêche

- Pêche à gué ou en embarcation selon l'endroit et fosses contingentées à deux pêcheurs.
- Deux à six pêcheurs par rivière selon l'endroit et deux fosses par groupe de pêcheurs (avant-midi/après-midi) – sauf dans la haute Ashuapmushuan (un secteur toute la journée) et la Métabetchouane (une fosse toute la journée).
- Tirage au sort des fosses sur place en début de journée et rotation des pêcheurs à 13 heures – sauf dans la haute Ashuapmushuan et la Métabetchouane (sans rotation).
- Limite de quatre ouananiches par pêcheur dont deux remises à l'eau obligatoires. Enregistrement obligatoire des prises.
- Accueil et encadrement des pêcheurs par nos assistants à la protection de la faune.
- **Le gagnant des réservations ne peut être remplacé.** Remplacement du partenaire possible jusqu'à deux jours ouvrables avant la date de pêche.
- **Le partenaire d'un gagnant ne pourra pêcher que s'il est dûment enregistré et à condition que le gagnant soit lui-même enregistré et qu'il pêche durant la(les) journée(s) réservée(s).**

L'Ashuapmushuan

Notre rivière la plus poissonneuse, qui fournit environ 50 % de la pêche au lac Saint-Jean. Une grande rivière sauvage comparable aux plus belles rivières du nord québécois.

Haute Ashuapmushuan

150 \$ par perche

Une expérience unique à un coût très raisonnable : pêche de qualité exceptionnelle, en « freighter » et à gué sur 10 km de rivière avec guide, dans un décor grandiose.

- Deux fosses très réputées : l'embouchure de la rivière du Cran et celle de la Petite rivière aux Saumons.
- 86 perches du 7 juillet au 29 septembre, à raison de 2 perches/jour tous les deux jours.
- Transport des pêcheurs à partir de Saint-Félicien.

	2008	2009	2010	2011
Pêcheurs	33	100	79	89
Captures	113	228	87	198
Capture/pêcheur	3,42	2,28	1,10	2,22
Taux de succès (%) ¹	85	85	76	83
Récolte	48	133	45	112
Poids moyen (lb)	3,7	4,4	3,5	3,9

¹ Pourcentage des pêcheurs ayant capturé au moins une ouananiche.

Basse Ashuapmushuan

75 \$ par perche

Des fosses productives au pied de chutes spectaculaires, à deux pas de Saint-Félicien.

- Pêche à gué dans quatre fosses dont deux réputées: la *Chute à Michel* et le *Camping de la Chute à l'Ours*.
- 280 perches du 1^{er} juillet au 9 septembre, à raison de 4 perches/jour.

	2008	2009	2010	2011
Pêcheurs	118	219	265	193
Captures	112	56	20	50
Capture/pêcheur	0,95	0,26	0,08	0,26
Taux de succès (%) ¹	54	19	8	18
Récolte	88	50	16	41
Poids moyen (lb)	3,7	4,4	3,7	3,7

¹ Pourcentage des pêcheurs ayant capturé au moins une ouananiche.

à noter!

Advenant de trop faibles montaisons en rivière, la limite de prise sera réduite à une ouananiche par pêcheur ou la remise à l'eau de toutes les captures sera imposée en cours de saison, sans préavis ni remboursement.

Aucun remboursement pour conditions d'eau trop haute, trop basse ou trop chaude, sauf dans la rivière Métabetchouane, non pêchable à eau haute. Dans ce cas, remboursement des réservations.

Pêche à la ouananiche à la mouche au lac Saint-Jean en 2012 Fiche d'inscription au tirage au sort pré-saison

Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse : _____
 Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____
 Téléphone : jour () _____ soir () _____ Cell. : () _____
 Tél. : () _____

Nb d'inscriptions
(maximum de 10)
 _____ x 5 \$
 (taxes incluses)
Total : _____
 TPS : 141293118RT
 TVQ : 1018977439

Date limite d'inscription au tirage au sort : lundi 19 mars. Peu après le tirage le 23 mars, vous recevrez une confirmation postale indiquant votre rang et la date d'un appel téléphonique pour réserver votre (vos) journée(s) de pêche (jusqu'à trois par gagnant). Pour parler à toute éventualité, veuillez inscrire le nom et le numéro de téléphone d'une personne pouvant réserver à votre place.

Nom : _____ Paiement par chèque ou mandat-poste à l'ordre de **Corporation de LACTIVITÉ Pêche Lac-Saint-Jean**, par carte de crédit ou en argent.
 Paiement par carte de crédit : Visa Master Card Date d'expiration : Mois _____ Année _____
 Numéro de carte : _____



Important de lire les modalités et règlements du tirage au sort au verso.